

Assemblée communale ordinaire du 27 juin 2022 à l'Hôtel de Ville

Président : M. Maxime Jeanbourquin

Secrétaire : M. Daniel Jolidon

Convocation : Par J.O. no. 22 du 17 juin 2022, et tous ménages

Citoyennes et citoyens présents : 28 sur 2042 ayants-droit

Droit de vote : contesté à personne

Ordre du jour : accepté tel que proposé

Scrutateurs : Denis Nappiot

Tractandum I

Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 25 avril 2022.

Aucune demande de complément ou de rectification n'est faite par écrit ou verbalement. En vertu de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation, le procès-verbal est accepté sans lecture.

Tractandum II

Comptes 2021 : a) ratifier les dépassements de budget ; b) examiner et approuver les comptes de l'exercice 2021.

Rapporteur : Diego Moni Bidin

(Reprise du texte intégral remis par son auteur) :

Avec des produits se montant à peu plus de CHF 12'700'000. -- pour un total de charges d'un peu plus de CHF 11'830'000. -- le résultat de l'exercice 2021 se solde par un bénéfice de presque CHF 870'000. -- alors que le budget prévoyait un résultat, déficitaire de quasi CHF 200'000.--.

Depuis 2020 la présentation des comptes communaux se fait selon les normes comptables MCH2. Ce résultat englobe donc le résultat des services communaux qui se monte à un peu plus de CHF 841'000. -- et qui doivent, rappelons-le, s'autofinancer. Il en résulte que l'activité de l'administration communale a dégagé un bénéfice de quelques CHF 28'000. -- bénéfice qui pour 2020 se montait à un peu plus de CHF 21'000. --.

A noter qu'en complément aux amortissements ordinaires effectués sur le patrimoine administratif, et qui se montent à presque CHF 762'000. --, ce bon résultat a permis d'augmenter la réserve de politique budgétaire de CHF 650'000.--.

L'écart entre le résultat et le budget s'explique par une bonne maîtrise des charges ainsi que par des services communaux bénéficiaires, mais aussi par des éléments plus aléatoires telles que :

- Des rentrées fiscales plus élevées que budgétées, notamment au niveau de l'encaissement des impôts des années antérieures, et dans une mesure plus modeste mais non négligeable des impôts directs (gain de fortunes, gains immobiliers ...)
- Des ventes de terrains
- Un écart compte - budget de presque CHF 100'000. -- pour la sylviculture, compte largement déficitaire par le passé et qui clôture l'année 2021 par un bénéfice, alors qu'un déficit était attendu.

Du côté des investissements, ce sont des dépenses pour un montant net de CHF 441'600. -
- qui ont été réalisées.

Concernant le bilan, l'endettement communale, a poursuivi sa décrue il diminue de presque CHF 2'900'000 et se monte désormais à CHF 16'103'397. -- La dette nette par habitant est ainsi ramenée à environ CHF 3'200.--.

A fin 2021, la fortune nette de la commune s'élève à CHF 1'901'858.--.

Précisons encore que les comptes 2021 de la commune de Saignelégier ont été présentés et acceptés par le conseil communal lors de sa séance du lundi 09.05.2022 présentés et acceptés par la commission des finances lors de sa séance du vendredi 10.06.2022.

Dans son rapport du 12.05.2021 la société BDO, qui a audité les comptes 2021, les a déclarés conformes aux prescriptions légales et recommande de les approuver.

J'en aurais ainsi terminé avec l'introduction, je vous remercie pour votre attention et vous recommande d'accepter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée.

Le caissier communal commente ensuite le compte d'exploitation, chapitre par chapitre, en mentionnant uniquement les montants importants qui méritent des commentaires, la discussion étant ouverte à la fin.

Patrimoine financier : le total de CHF 9'931'262. -- comprend notamment les disponibilités financières (liquidités), soit CHF 5'405'661. --

Capitaux de tiers : Dettes à court terme et à long terme. La variation 2020-2021 importante des dettes à court terme s'explique par le fait que les remboursements annuels des emprunts à long terme ainsi que les éventuels emprunts échus durant l'année sont considérés comme des dettes à court terme ce qui explique la variation en question.

Capital propres : Englobe les engagements/avances sur les financements spéciaux (Fonds des services). Montant au 31.12.2021, CHF 6'453'735.--.

Résultat (Bénéfice) : CHF 869'735. -- obtenu après comptabilisation d'une attribution à la réserve de la politique budgétaire de CHF 650'000. --

Sans cette provision, le résultat serait de CHF 1'519'735.--.

Résultat du compte d'administration générale (Après retraitement des résultats des services, CHF 841'595. --) : CHF 28'140. -- / N-1, CHF 21'604.--.

0. Administration générale

Crédit libre Conseil : Participation extraordinaire à : Borne recharge vélo, CHF 2'000. --; Jeux Monopoly Jura, CHF 1'300. --; Livre Tête de Moine, CHF 1'000.--. Compte CHF 13'882. -- / Budget CHF 10'000. --

Autres allocations – Personnel admin. : Adaptation de la provision pour solde vacances/heures supplémentaires et prise en considération de la part aux charges sociale sur le montant total de la provision. Compte CHF 15'000. -- / Budget CHF -.

Bâtiment Juventuti (Entretien) : Dépassement consécutif au contrôle et mise aux normes des installations électriques et (Exigence OIBT), Compte CHF 14'089. -- / Budget CHF 9'000.--.

Bâtiment Hôtel de Ville (Entretien) : Dépassement également attribuable au contrôle des installations électriques, Compte CHF 9'256. -- / Budget CHF 3'000. --

1. Ordre et sécurité publics – Défense

Contrat de prestations Police Cantonale : Coûts supplémentaires liés aux contrôles des parkings sur le site de la Gruère suite à l'installation des horodateurs. Compte CHF 37'500. -- / Budget CHF 30'000.--.

Questions juridiques :

Cadastre et mensuration officielle : Les frais de conservation des données cadastrales ainsi que le décompte cantonal concernant les avances cadastrales ont été plus importants que prévus. Compte CHF 26'094. -- / Budget CHF 20'000. --

2. Formation

Décompte cantonal des charges de l'enseignement (SEN) : Ventilation du décompte entre : le degré primaire et secondaire ; l'enseignement spécialisé ; les écoles transfrontalières ; les infirmeries scolaires. Différence minimale d'environ < CHF 7'800. -- par rapport au budget et en faveur de la commune.

3. Culture – Sports – Loisirs - Eglises

Contribution Fondation Halle du Marché-Concours : Couverture du déficit 2021 conformément à l'accord qui lie la fondation et la commune. Absence de location en raison du COVID. Compte CHF 83'642. -- / Budget CHF 55'000.--.

4. Santé

Service médical et dentaire scolaire :

La dépense principale de cette fonction est la part communale aux infirmeries scolaires. Cette dernière étant conforme au budget (Compte CHF 10'745. -- / Budget CHF 10'930. --), aucune remarque supplémentaire n'est à apporter.

5. Prévoyance sociale

AVS (Agence AVS) et Prestations complémentaires AVS/AI :

RAS dépenses en ligne avec les budgets. Compte CHF 823'614. -- / Budget CHF 863'538. --.

Prestations pour retraités et Centre de jour Les Marguerites :

Suppression de la journée (Repas) des aînés en raison de la pandémie. La participation annuelle communale aux frais du Centre de jour Les Marguerites a également été inférieure au montant porté au budget (Compte CHF 175'736. -- / Budget CHF 220'000. --). Compte CHF 176'976. -- / Budget CHF 229'000.--.

Prestations aux familles :

Charges du personnel : Dépenses inférieures au budget (Rubrique 30). Compte CHF 753'797. -- / Budget CHF 800'500. --

Charges d'exploitation : Globalement maîtrisées. RAS. Compte CHF 120'246. -- / Budget CHF 125'892. --

Recettes : Hausse découlant d'une reprise normale des activités après COVID et d'une fréquentation soutenue de l'institution. Compte CHF 328'260. -- / Budget CHF 276'500. --

Perception en 2021 d'une indemnité cantonale couvrant la perte d'exploitation 2020 due au COVID. CHF 45'153. -- / Budget CHF --.

Aides économiques (Assistance – Aide sociale) :

43 personnes ou ménages ont été financièrement soutenues en 2021 contre 34 l'année précédente ce qui explique cette forte variation.

La part des communes à la répartition des charges 2020 (28%) de l'Action Sociale s'est élevée à CHF 31'174'323. --, soit CHF 1'074'320. -- pour Saignelégier (Budget CHF 29'360'000. --). La commune escomptait recevoir un remboursement de l'ordre de CHF 50'000. -- Cette estimation est en outre dépendante des coûts payés par la commune durant l'année correspondante.

6. Trafic – Transports – Télécommunication

Véhicules d'exploitation du PA : Frais d'entretien courant sur véhicules sous-estimés lors de l'élaboration du budget.

Déneigement des routes : Totalemment dépendant des conditions météorologiques à venir, il est ici difficile d'établir un budget précis pour cette dépense.

Autres taxes (Horodateurs site Gruère) : Initialement intégrées au budget de la fonction « Tourisme », les recettes ont largement dépassé les prévisions budgétaires qui étaient estimées à CHF 20'000.--.

7. Protection de l'environnement – aménagement du territoire

Approvisionnement en eau :

Charges du personnel : Conformement au budget. RAS. Compte CHF 102'303. --- / Budget CHF 96'193. --.

Achats d'eau : Dépendant du niveau des précipitations. Compte CHF 246'094. -- / Budget CHF 310'000. --.

Energie (Electricité) : L'augmentation des coûts est principalement liée au volume d'eau traitée par nos propres installations.

Honoraires d'exploitation : L'étude préliminaire concernant l'alimentation en eau du secteur des côtes du Doubs a été comptabilisée en charge d'exploitation (Cette dépense sera prise en considération lors de l'établissement des demandes de subventions aux instances concernées).

Entretien des installations : Révision/réparation de pompes et hausse des coûts des produits de traitement de l'eau.

Taxes de consommation : Le changement de réglementation au 1^{er} janvier 2022 a nécessité d'effectuer les relevés des compteurs d'eau au 31.12.2021 et non pas au 30.09 comme cela se faisait habituellement. Cette période de consommation supplémentaire (3-4 mois) explique la forte augmentation des recettes. Compte CHF 915'163. -- / Budget CHF 710'000. --

Assainissement des eaux :

Charges du personnel : Conformement au budget. RAS. Compte CHF 79'158. -- / Budget CHF 76'781. --

Charges d'exploitations : Conformement au budget. RAS. Compte CHF 205'289. -- / Budget CHF 219'095. --

Taxes de consommation : Le changement de réglementation au 1^{er} janvier 2022 du service des eaux a directement influencé la facturation de la taxe d'épuration puisque celle-ci est également basée sur la consommation d'eau. Compte CHF 700'836. -- / Budget CHF 566'000. --

Taxes de raccordement : Dépendante du nombre de raccordements réalisés sur l'année, les recettes ont également été supérieures aux montants prévus au budget. Compte CHF 143'587. -- / Budget CHF 50'000.--.

Gestion des déchets :

Charges du personnel : Légère augmentation induite par des prestations internes effectuées par le service de la voirie. Compte CHF 57'305. -- / Budget CHF 44'720. --

Charges d'exploitation : La quasi-totalité des dépenses sont inférieures aux budgets. Compte CHF 225'949. -- / Budget CHF 262'000. --

Autres contributions (OFEV-ENV.) : La redevance cantonale sur les déchets est passée de CHF 18.60/tonne à CHF 35. --/tonne en 2021.

Recettes et Taxes : L'actualisation, par enquête, des données des entreprises nécessaires à la facturation explique principalement la hausse des recettes. Compte CHF 476'841. -- / Budget CHF 437'900.--.

8. Economie publique

Gestion des pâturages :

Agriculture : Pâturages de Saignelégier et des Pommerats : RAS. La gestion respective des pâturages est réalisée et suivie par le biais des commissions des pâturages.

Autofinancement des « services ».

Sylviculture :

Charges du personnel : Conformement au budget. RAS

Charges d'exploitation : Globalement inférieures à ce qui étaient planifiées. Compte CHF 170'987. -- / Budget CHF 196'350. --

Part communale au triage forestier : La participation inférieure au montant porté au budget. Compte CHF 40'746. -- / Budget CHF 60'000.--.

Recettes des ventes de bois : Augmentation importante induite d'une part, par un volume de bois coupé supérieur à l'exercice précédent et, d'autre part, par des prix de vente plus élevés. Compte CHF 236'328. -- / Budget CHF 159'500. --

(Volume exercice 2020-2021 = 4'100 m3 / 2021-2022 = non connu à ce jour).

Tourisme :

Tourisme (Camping Goumois) : Malgré une météo maussade en début de saison ; une fermeture du camping en raison d'inondation et des coûts de remise en état, le résultat financier s'est avéré meilleur que prévu. Compte CHF 7'140.-- / Budget CHF 3'816.--.

Tourisme (Camping Saignelégier) : Egalement impacté par la météo maussade, ce qui a nécessité la remise en état des chemins d'accès non prévue au budget.

Marché-Concours de chevaux : Pour la deuxième année consécutive, l'annulation de la manifestation a provoqué une perte nette estimée entre CHF 30'000.-- et CHF 35'000.--.

9. Finances – Impôts

Impôts : Comptes CHF 7'712'352.-- / Budget CHF 7'019'500.-- (Variation + CHF 692'852.--).

Impôts des personnes physiques : Compte CHF 6'238'112.-- / Budget CHF 5'796'000.-- (Variation + CHF 442'112.--).

Les rentrées fiscales en terme d'impôt sur le revenu et la fortune se sont révélées conformes aux prévisions budgétaires. L'augmentation s'explique notamment par l'encaissement d'impôts concernant des variations des années antérieures (+ CHF 239'000.--) ainsi que par une hausse des recettes de l'impôt à la source (+ CHF 99'478.--).

Impôts des personnes morales : Compte CHF 657'602.-- / Budget CHF 567'500.-- (Variation + CHF 90'102.--)

Toutes les rubriques ont enregistré des variations. Sans entrer dans les détails, l'impôt sur le bénéfice des PMO s'est révélé plus important que prévu avec des rentrées de CHF 358'746.-- (Budget CHF 250'000.--). Comme pour les personnes physiques, une variation positive d'impôts des années antérieures de près de CHF 160'000.-- a été enregistrée dans les comptes 2021.

Autres impôts directs : Comptes CHF 816'637.-- / Budget CHF 656'000.--.

Impôts sur les gains en capital et de fortune : Difficilement estimable lors de l'élaboration du budget, ces types d'impôts ont enregistré des recettes pour CHF 315'000.-- alors qu'elles étaient estimées à CHF 175'000.--.

Conventions fiscales :

Impôt fédéral direct (IFD) : Compensation versée par le Canton proportionnellement aux pertes fiscales subies dans le cadre de l'imposition des entreprises (PMO) pour l'année 2021. Il s'agit d'une mesure d'accompagnement adoptée en 2020 par le Canton pour 5 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la RFFA.

Intérêts :

Banques : Remboursement d'un emprunt à hauteur de CHF 1'371'000.-- ce qui a permis de réduire la charge des intérêts bancaire.

Immeubles du patrimoine financier : Compte CHF 78'891.-- / Budget CHF 40'272.-- Terrains du PF : Vente de 2 parcelles.

Patrimoine financier non mentionné ailleurs :

Actions/titres du PF : Réévaluation des titres.

Clôture :

Compte général (Réserve de la politique budgétaire) : Attribution d'un montant de CHF 650'000.-- faisant passer la réserve à CHF 950'000.-- au 31.12.2021.

Investissements 2021 :

	Comptes :	Budget :
Dépenses :	- 573'288	- 349'000
Recettes (Subventions et autres) :	131'688	0
Investissements nets :	- 441'600	- 349'000

Principaux investissements (nets) :

Véhicule utilitaire (Voirie) :	- 140'057	- 135'000
Horodateurs :	- 30'305	- 27'000
Plan directeur régional (PDR) :	- 9'116	- 12'000
Aménagement « Centre Village » :	- 12'426	- 15'000

Route de France (2020-2021) :	- 412'149	- 465'000
PGI (Pâturages Les Pommerats) :	0	- 18'000
Projet épuration « Goumois » :	- 7'701	- 17'000

Le président ouvre la discussion.

Jean-Marie Miserez pose les questions suivantes :

Jean-Marie Miserez dit que l'exploitation des horodateurs sur le site de la Gruère dégage un bénéfice conséquent. La commune doit donc investir l'essentiel du produit autour de l'Etang de la Gruère et assumer la totalité de son entretien.

Renaude Boillat abonde dans ce sens, il faut de la solidarité avec le Centre nature. Elle se dit avoir été choquée d'apprendre que la commune lui avait retiré sa subvention. Elle trouve cela inapproprié, injuste et incompréhensible.

Diego Moni Bidin informe que la commune paie une cotisation au PNRD, verse une subvention au Centre nature et participe aux frais des guides nature. La subvention au Centre nature avait été supprimée suite au refus du budget par l'assemblée, mais a été réintroduite à hauteur de 50 %.

Vincent Wermeille précise qu'actuellement c'est l'Office de l'environnement qui paie et mandate le Centre nature pour l'entretien de l'Etang de la Gruère, mais le Canton souhaite que le mandat d'entretien soit repris par la commune, de même que les investissements futurs. Le Conseil communal a donné son accord de principe, donc une part du bénéfice des horodateurs sera consacrée à l'entretien et aux investissements. Le Conseil communal a donné son accord de principe, et une convention devra être signée. Dans ce cadre, une partie des recettes de horodateurs sera attribuée à l'entretien du site, ainsi qu'à la réfection des pontons. Le tout sera défini dans le cadre du budget 2023.

La discussion n'étant plus utilisée, le président passe au vote.

Au vote, à mains levées, les dépassements de budget et les comptes 2021 sont acceptés à l'unanimité.

Tractandum III

Divers

Jean-Michel Steiger demande à réexaminer les possibilités de l'extinction nocturne des lampadaires dans certains quartiers avec les fournisseurs d'énergie.

Il souhaite également que les indemnités des élus soient revues à la hausse afin d'encourager les citoyens à s'engager pour la commune.

Jean-Marie Miserez demande une attention particulière pour l'accès aux personnes à mobilité réduite dans les espaces publics. L'endroit pour les assemblées communales doit montrer l'exemple.

Vincent Wermeille précise que lors de demandes de grands permis, c'est de la compétence cantonale et pour demandes de petits permis, il n'y a pas d'obligation légale de telles adaptations ; toutefois le Conseil communal va à l'avenir être attentif.

Yann Oppliger demande à ce que la vitesse soit abaissée à 30 km/h pour la traversée de Goumois.

Vincent Wermeille dit suivre le dossier, c'est de la compétence cantonale, mais une nouvelle rencontre est prévue avec le canton afin d'évoquer différentes pistes, tout comme pour la traversée de Belfond.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'assemblée ordinaire à 21 heures 15.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Président : **Le Secrétaire :**

Maxime Jeanbourquin **Daniel Jolidon**